

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI
L/2007/.....00 6...../AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE DON DU FONDS FIDUCIAIRE DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM), SIGNE LE 7 NOVEMBRE 2006, ENTRE LE GOUVERNEMENT GUINEEN ET LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (B.I.R.D), DESTINE AU FINANCEMENT DU PROJET DE GESTION COTIERE ET MARITIME DE LA BIODIVERSITE (PGCMB)

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77.

Après en avoir délibéré, adopte.

Le Président de la République Promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifié et promulgué l'Accord de don du fonds fiduciaire du fonds pour l'environnement mondial (FEM), signé le 7 novembre 2006 entre le gouvernement guinéen et la banque internationale pour la reconstruction et le développement (B.I.R.D) destiné au financement du projet de gestion côtière et maritime de la biodiversité (PGCMB).

Article 2 : La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le ...30⁰ MAI..... 2007


GENERAL LANSANA CONTE